



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

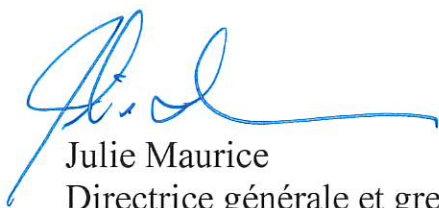
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procèdera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du mardi 4 octobre 2022 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un garage ayant une marge arrière de 5.5 mètres au lieu de 7.5 mètres avec la rue située à l'arrière du lot au 970, chemin du Tour-du-Lac.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel (urbanisme@saint-barthelemy.ca) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le mardi 4 octobre 2022.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 15^e jour du mois de septembre 2022.



Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière